

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°26-DP030

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.5 Subventions

Objet : Demande de subvention – Travaux d'assainissement des communes de BILLIAT et d'INJOUX-GENISSIAT pour la préservation des sources de la Carrière

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération n°26-DC058 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de solliciter toute aide financière auprès d'organismes publics ou privés pour des projets approuvés et approuver les plans de financement correspondants, dans la limite des crédits inscrits ou à inscrire au budget ; accepter et signer les documents pour se faire ;

CONSIDERANT que les deux stations d'épuration de Billiat et d'Injoux sont obsolètes et sont situées dans le bassin d'alimentation des sources de la Carrière, utilisées pour l'alimentation en eau potable ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Terre Valsershône souhaite supprimer ces deux stations au profit du raccordement des effluents sur une nouvelle station d'épuration, située à Génissiat ; que l'opération comprend des conduites de transit sur 3 821 ml, représentant un montant prévisionnel de travaux de 2 330 000 € HT ;

CONSIDERANT que ce projet est inscrit dans le contrat eau-climat Valserine, validé par l'Agence de l'eau avec des aides prévisionnelles de l'Agence de l'eau de 820 000 € et du Département de l'Ain de 155 000 € ;

CONSIDERANT que, pour l'accompagner dans ce projet, la Communauté de communes sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain, au taux maximum des règlements applicables, à travers le plan de financement actualisé suivant :

Aide de l'Agence de l'eau	820 000 € soit 35 % (montant estimé)
Aide du Département de L'Ain :	191 050 € soit 8%
	20% du montant éligible (3821 ml *250 € /ml = 955 250 €)
Autofinancement :	1 318 950 € soit 57 %
Total	2 330 000 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une aide financière au taux maximum auprès du Département de l'Ain, de l'Agence de l'eau et autres partenaires pour le transit des effluents de Billiat et Injoux sur une nouvelle station d'épuration située à Génissiat qui permet la suppression de deux stations obsolètes dans le bassin d'alimentation de sources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

ARTICLE 2 : DE SIGNER tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le 15 juin 2026

Le Président,
Guy LARMANJAT

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

